

LE PUBLICISTE.

NONIDI 9 Messidor, an VIII.



Bulletin de l'armée de réserve. — Mauvaise foi de l'amiral Keith, relativement à la capitulation d'Égypte. — Extrait d'une lettre de Santo-Domingo, sur la situation de Saint-Domingue — Détails circonstanciés de la reprise des hostilités en Égypte. — Lettre du lord Keith au général Kleber, concernant la capitulation pour l'évacuation de l'Égypte. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

COLONIES FRANÇAISES.

Extrait d'une lettre écrite de Santo-Domingo, le 8 floréal.

Dans la nuit du 19 au 20 ventôse, le général Toussaint s'empara de Jacmel. Les horreurs commises par Rigaud dans cette ville, avant le siège, en avoit fait fuir la plus grande partie des habitans. Ils s'étoient réfugiés à Santo-Domingo, mais dès qu'elle fut tombée entre les mains de Toussaint, ils s'empresserent d'y retourner, & y trouverent la paix & la sécurité. Les négocians de l'île, répondirent à ses invitations, renouèrent aussi leurs relations commerciales avec la ville de Jacmel.

Resserré depuis dans son département, Rigaud a perdu l'espoir de se soutenir encore long-tems, & les troupes qu'il avoit se sont repliées sur Aquin, où il a formé son quartier-général. Ce camp est éloigné de 16 petites lieues de la ville des Cayes. Toussaint dominant les hauteurs de Bagnol, s'est depuis avancé sur Aquin & sur Miragano. Les deux armées, assure-t-on, sont en présence devant Aquin; mais une nouvelle rassurante, c'est que les hommes de couleur, propriétaires, qui sont en grand nombre dans ce quartier, ont déclaré à Rigaud qu'ils ne vouloient point partager sa rébellion, & qu'ils se soumettroient à l'autorité légitime. Sur les frontières du Petit Goave, Toussaint a des forces qui pressent cette ville du côté de Léogane, & une partie des troupes qui ont réduit Jacmel, en occupe les hauteurs.

On pense que la totalité des troupes de Rigaud ne s'élève pas à six mille hommes. Il connoît si bien sa mauvaise position, que l'on est persuadé qu'il se soumettra aux ordres du gouvernement, surtout d'après les paroles de paix qu'il envoie pour terminer une guerre d'autant plus funeste à la colonie, qu'indépendamment de ce qu'elle fait gémir l'humanité, elle enlève les bras précieux des plus vigoureux cultivateurs.

Les colons, en général, ne desirerent que vivre en paix sous un gouvernement juste & paternel, le seul qu'ils croient propre à réparer les maux qu'a occasionnés la révolution. Ils montrent le plus grand desir de regagner leurs habitations pour les rétablir. La sécurité & la protection qu'ils attendent de Toussaint, leur font desirer que cet homme extraordinaire soit long-tems à la tête de la force armée.

Après le général Toussaint, on compte le général de brigade Moïse, le général de brigade Dessalines, le général de brigade Cléveau, les chefs de brigade Christophe & Maurepas. Ils sont dévoués à la France & se distinguent par une conduite digne de la cause qu'ils défendent.

TURQUIE.

De Constantinople, le 26 mai (6 prairial).

Le pacha de Nicomédie, nommé commandant en chef des troupes envoyées contre les brigands, & qui a si mal

rempli sa mission, s'est cependant assez aveuglé sur les dispositions de la Porte à son égard, pour se rendre à Constantinople, où il est descendu chez le canacan (substitut du grand-visir). Ce dernier l'a bien accueilli & lui a même fait des présens : s'étant ensuite rendus ensemble au sérail, pour avoir une audience du grand-soigneur, des bourreaux se présentèrent à la seconde porte dans le moment où le pacha descendoit de cheval, & lui tranchèrent la tête.

La division de l'amiral en second, Cadir bey, a mis à la voile le 22 de ce mois, pour aller joindre le capitain pacha. On sait que ce dernier est déjà arrivé à Rhodes.

On a regné les détails suivans sur les événemens de l'Égypte. Malgré les instructions de l'amiral Keith, le grand-visir & le général Kleber paroissoient assez d'accord, dans l'espérance que la cour de Londres reviendrait sur sa première détermination; ils avoient même déjà concerté des mesures provisoires; mais une difficulté qui survint empêcha l'effet de ces dispositions réciproques. Le grand-visir, déjà maître des places de Salahié, Cahhé, Belbeis, Damiette, d'une partie du Delta & de la Haute-Égypte, évacuées en vertu de la convention, exigeoit aussi que les Français lui remissent la citadelle du Caire qu'ils possédoient encore. Le général Kleber ne voulut point abandonner le seul point fortifié qui lui restât après Alexandrie; il se détermina à reprendre les hostilités, en prévint le grand-visir, & l'annonça ainsi à son armée:

Au quartier-général du Caire, le 27 ventôse
(17 mars) an 8 de la république française.

Le général en chef Kleber à l'armée.

Soldats, voici la lettre qui vient de m'être adressée par le commandant en chef de la flotte anglaise dans la Méditerranée.

A bord du vaisseau de S. M. britannique, la *Reine-Charlotte*,
le 8 janvier 1800.

Monsieur, je vous prévien que j'ai reçu des ordres positifs de S. M. de ne consentir à aucune capitulation avec l'armée française que vous commandez en Égypte & en Syrie, à moins qu'elle ne mette bas les armes & ne se rende prisonnière de guerre, & n'abandonne tous les vaisseaux & munitions des ports & ville d'Alexandrie aux puissances alliées. Qu'en cas de capitulation, je ne dois permettre à aucunes troupes de retourner en France, avant qu'elles n'aient été échangées. Je crois également nécessaire de vous informer que tous les vaisseaux ayant des troupes françaises à bord, &

faisant voile de ce pays, munis de passe-ports signés par d'autres que ceux qui ont le droit d'en accorder, seront forcés par les officiers des vaisseaux que je commande, de rester à Alexandrie. Enfin, que les bâtimens qui seront rencontrés retournant en Europe avec des passe-ports accordés en conséquence d'une capitulation particulière avec une des puissance alliées, seront retenus comme prises, & tous les individus à bord, considérés comme prisonniers de guerre.

Signé, KEITH.

Soldats, nous saurons répondre à une telle insolence par des victoires. Préparez-vous à combattre.

Signé, KLEBER.

Le général de division, chef de l'état-major-général,

Signé, DAMAS.

Le 20 mars, à la pointe du jour, les troupes républicaines commencèrent à canonner les avant-postes turcs qui se trouvoient à Maturia, (à deux lieues du Caire). A huit heures, le grand-visir parut avec son armée, & occupa le territoire situé entre les villages d'El-Hanca & Maturia. L'armée française, forte de 15,000 hommes, y compris la cavalerie & les dromadaires, étoit rangée sur deux lignes, & s'étendoit à une demi-lieue vers Boulac, ayant sa droite couverte par un bois de palmiers. La cavalerie turque fit d'abord quelques attaques partielles sur l'infanterie française, mais sans aucun effet. Les janissaires, opposés à l'aile gauche des Français, s'avancèrent ensuite, & l'attaquèrent avec assez de bravoure; mais ayant bientôt manqué de munitions, & étant mal secondés par leur artillerie, ils furent forcés, en peu de tems, de se replier. Vers midi, les républicains se portèrent en avant sur toute la ligne, & firent un feu terrible d'artillerie & de mousqueterie : cette attaque brusque répandit le désordre & la confusion parmi les Turcs, & bientôt 40,000 hommes prirent la fuite dans toutes les directions, sans que le grand-visir pût parvenir à les arrêter. Le généralissime turc se retira dans son camp; mais il fut encore forcé de l'abandonner dans la même journée, les Français s'étant avancés sur deux lignes obliques pour lui couper la retraite. La déroute devint alors générale. Dix-neuf piéces de canon & une partie du camp tombèrent au pouvoir des vainqueurs, dont la perte a été très-légère, puisqu'ils n'ont éprouvé qu'une très-foible résistance. Celle des Turcs est de plus de 8,000 hommes tués ou blessés, outre ceux qui ont péri dans le désert. Dès le commencement de l'action, Nazouf-Pacha & Murad-Bey passèrent sur les derrières de l'armée républicaine, & pénétrèrent avec quelques mille hommes, par Boulac au Caire; ils massacrèrent quelques français qui s'y trouvoient, & firent main basse sur les Grecs & les Coptes. Ils ne s'y sevoient point maintenus, si Kléber, voulant ménager la ville, ne s'étoit contenté de la cerner.

Quelques jours après, les troupes françaises en ont à leur tour tiré vengeance. Les corps ralliés par le kiazou ont été complètement battus & dispersés, de manière qu'il n'existe plus en Egypte aucun vestige d'armée turque, & que le général Kléber y est assés solidement établi que jamais. Il sera d'autant plus difficile de l'en déloger, que les habitans du pays sont pour lui. La décapitation ordonnée au Caire, par Osman-Effendi, d'Emisar-Aga & du Schek, qui s'étoit montré l'ami de Bonaparte, a beaucoup contribué à sortir les esprits de leur léthargie.

Dans cet état des choses, on n'a pu recevoir ici que très-froidement la déclaration que vient de faire le lord Elgin, au nom de sa cour. Elle porte que sa majesté britannique, quoique désapprouvant la convention d'El-Arish, & la part qu'y avoit eu son commodore, consentoit à n'en pas empêcher l'exécution; par considération pour

le grand-seigneur. Mais comment se flatter que le général Kléber se prêtera désormais à renouveler cette convention sur les mêmes bases? Peut-être le ministère ottoman n'a-t-il rien de mieux à faire que de se concerter avec lui, afin qu'il empêche les Anglais de s'y introduire, & que la France en fasse un objet de compensation lors des négociations pour la paix générale.

S U E D E.

De Norkoping, le 6 juin (7 prairial).

Le roi a renoncé à l'impôt de 1,200,000 écus qui avoient été versés, jusqu'à présent, dans la caisse de l'état, espérant, a-t-il dit, qu'il économiseroit cette somme par l'amélioration des monnoies. Il a ordonné, en même-tems, que la caisse des pauvres profitât particulièrement de cette économie. Le roi a aussi renouvelé les promesses de feu son pere, d'administrer l'état de manière à ce qu'il soit soutenu par les revenus ordinaires, sans contracter de nouvelles dettes, et il s'est obligé à rendre compte, tous les ans, de l'administration de l'empire devant les députés des états.

Pour faciliter à la banque l'achat de l'argent, l'usage de l'argenterie sera défendu, à quelques exceptions près.

A L L E M A G N E.

De Munich, le 17 juin (28 prairial).

Le détachement français qui s'étoit avancé jusqu'à Aibling, s'es entièrement retiré. Il n'y a plus qu'un petit nombre de troupes françaises à Augsbourg; la plupart se sont portées vers Zusmarshausen & Donawerth. Il y a eu, le 14, un vif engagement entre cette dernière ville & Zusmarshausen.

De Stugard, le 22 juin (3 messidor).

Les Français firent, le 18, sans succès, une tentative pour passer le Danube près de Dillingen; mais, dans la nuit du 18 au 19, ils réussirent à le passer sur trois points, entre Donawerth & Gunzbourg: ils paroissoient se diriger sur Nordlingen. Le 19, ils occupoient Gundelfingen, Lauingen, Dillingen, Hœchstädt, & avoient leur avant-garde à Wittlingen & Obermergen, à deux lieues de Donawerth.

Le quartier-général de l'armée impériale fut transféré le 20 à Eichingen; & l'on avoit ordonné des quartiers à Ellwangen pour le corps du prince de Hohenlohe.

L'électeur de Trèves est parti le 14 d'Eichstätt. Le 16, le prince-évêque d'Eichstätt partit aussi de cette ville pour Anspach.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

A R M É E D E R É S E R V E.

Bulletin de l'armée.

Milan, le 2 messidor.

Le général Mélas est parti d'Alexandrie le 29 prairial, & a été couché à Vogher avec la première colonne de son armée, composée de dix mille hommes & son état-major. Il a couché le 30 à Stradella, le 1^{er} messidor à Plaisance; il se rend de-là à Mantone par Parme.

La seconde colonne est partie le 30.

La troisième, composée de la cavalerie, est partie le 2 messidor: elles suivent la même route.

Les équipages de l'armée autrichienne sont portés par plus de 4000 voitures.

L'armée française a pris, le 29 prairial, possession du fort de Tortonne, où l'on a trouvé 120 piéces de canon & beaucoup de poudre.

Les Français sont entrés le 1^{er} messidor à Alexandrie, où

l'on a trouvé plus de 200 pièces de canon & de grands magasins à poudre.

Les citadelles de Milan & de Turin ont été remises aux Français hier, 1^{er}. messidor. On attend l'inventaire exact de tout ce qui a été trouvé dans ces différentes places.

Les troupes françaises sont arrivées hier au soir devant Gênes. L'amiral Keith auroit voulu emporter toute l'artillerie de Gênes. Le peuple en a paru mécontent. Le général Hohenzollern, commandant à Gênes, a dû s'y opposer, parce que cela étoit contraire à la convention.

Le général Keith vient de se déshonorer par son avidité, & sur-tout par l'injustice révoltante de son raisonnement qui est celui-ci :

« La ville de Gênes est en état de blocus depuis six mois ; il n'a donc dû y entrer aucun bâtiment, & les 119 qui y sont entrés, m'appartiennent ». Il a en conséquence fait mettre de côté ces 119 bâtimens de transport, & demande 600,000 f. pour les relâcher.

Le raisonnement de lord Keith est bien absurde. Il valoit beaucoup mieux mettre une contribution de 600,000 fr. sur la commune de Gênes ; il est vrai que la capitulation s'y oppose formellement.

Il faut avouer que tous les jours la comparaison de la foi anglaise & punique devient plus évidente ; les Anglais se sont conduits, pour la capitulation d'Égypte, comme des gens sans foi ; pour celle de Gênes, encore comme des gens sans foi.

Trois députés de Gênes, les citoyens Cambiaso, Serra & sont venus à Milan voir le premier consul ; ils ont été accueillis avec distinction. On compte que nos troupes entreront aujourd'hui dans Gênes. Elles se mettront sur le champ en marche pour Lucques.

Le général Moncey se rend à Brescia pour prendre possession de la Valteline.

— Le chef de l'état-major général de l'armée de réserve, le général Dupont, a envoyé au ministre de la guerre une nouvelle relation de la bataille de Maringo. Ce sont les mêmes détails que ceux contenus dans la relation de Bertiér. Nous ne croyons donc pas devoir les rappeler ici ; mais nous ne pouvons passer sous silence ce passage qui peint parfaitement cet instant décisif où l'incomparable valeur de nos troupes fixa enfin le sort du combat. Il n'est pas de cœurs français qui n'éprouve alors une sorte de saisissement involontaire en songeant au danger horrible qui menaçoit alors l'armée, & qu'elle brava d'une manière si brillante.

« Cependant l'ennemi déployant des forces qu'il tenoit en réserve, & enhardi par sa grande supériorité en artillerie, cherchoit toujours à dépasser notre droite. Il renouveauit en même tems ses efforts au centre où il avoit placé trois profondes colonnes, sur lesquelles il avoit fondé l'espérance de pénétrer jusqu'à San-Juliano.

» Il étoit alors cinq heures du soir. Tous les généraux avides de danger, parcouroient les rangs pour ranimer l'ardeur des troupes. Rien ne pouvoit l'exciter plus vivement que la présence du premier consul, bravant tous les hasards, & opposant sa fortune à la confiance momentanée de l'ennemi. C'étoit l'instant décisif.

» La division Boudet, composée des brigades des généraux Mussier & Guénau, & faisant partie du corps commandé par le général Desaix, s'étoit dirigée de Ponte-Curone sur Rivalta. Mais ayant reçu l'ordre de se réunir à l'armée, elle est arrivée en ce moment par une marche rapide en avant

de San-Juliano. Le général Desaix fait aussi-tôt ses dispositions avec cette habileté qui lui a acquis une si juste célébrité, & il aborda l'ennemi qui étoit alors à la hauteur de Kassina-Crossa. Le combat se ramène avec une nouvelle chaleur. La 9^e. demi-brigade & les grenadiers des consuls font des prodiges d'audace. Tous les corps oublient les fatigues & les pertes de la journée ; ils combattent avec une vigueur qui semble croître. La victoire ne pouvoit rester plus long-tems incertaine. Le général Kellermann, à la tête du 8^e. régiment de dragons, & des 2^e. & 20^e. de cavalerie, charge avec impétuosité un corps ennemi de six bataillons de grenadiers qui s'avançoit vers la Cassine ; il l'enveloppé & lui fait mettre bas les armes.

Ce brillant succès est le signal, pour l'armée, d'une attaque générale ; l'ennemi en est ébranlé de toutes parts ; il dispute encore un terrain qui lui avoit coûté tant de sacrifices ; mais il reconnoit enfin sa défaite.

» Cette bataille a duré 13 heures ; il en est peu où l'audace & le talent aient plus évidemment fixé la fortune ».

De Strasbourg, le 5 messidor.

Plusieurs couriers sont arrivés ici aujourd'hui. Nous recevons par eux & par le télégraphe de Bâle, la nouvelle officielle d'une victoire remportée par Lecourbe, sur Kray, à Bleinheim, endroit fameux par la bataille que les Français y ont perdue en 1704. Moreau a commencé à reprendre l'offensive. En conséquence son aile gauche s'est rapproché d'Ulm le 28 prairial, pour masquer cette forteresse, tandis que le centre se porta sur Ginzbourg & que l'aile droite marcha sur Rain, d'où elle se mit en mouvement & parvint à passer heureusement le Danube, le 28 au 29. Les corps des généraux Starray & Nauendorff furent complètement battus, ils perdirent 6000 hommes en tués, blessés & prisonniers, quatorze canons & quatre drapeaux. De cette manière Lecourbe a tourné le général Kray sur la rive gauche du Danube, & l'a forcé d'abandonner cette forteresse à son sort & de se retirer vers la Franconie.

De Paris, le 6 messidor.

Un officier arrivé de l'armée du Rhin à Strasbourg a assuré que l'électeur de Bavière étoit en négociations pour faire sa paix ; qu'elle étoit même sur le point d'être signée, & que ce prince déclarera sa neutralité aussi-tôt que nos troupes seront assez avancées pour qu'il n'ait plus rien à craindre des autrichiens. On ajoute, qu'il remplira les obligations contractées avec la république par son prédécesseur.

— Le capitaine Delhoste, détenu au Temple comme prévenu d'assassinat envers le maire de Toulouse, & comme agent de la contre-police anglaise, vient d'être mis en liberté par ordre du ministre de la police.

— Le premier consul a accordé des brevets d'honneur,

1^o. A Fontanier, hussard au 8^e. régiment, qui, à Stokach, fit prisonnier le colonel du régiment de Kranitz.

2^o. A Cire, carabinier au 1^{er}. bataillon de la 10^e. légère, qui, à Memmingen, arrêta seul une colonne autrichienne qui vouloit pénétrer dans le bois de Boschach, & fit prisonniers le major & le capitaine qui la commandoient.

3^o. A Nicolas Piot, fusilier à la 67^e. demi-brigade de ligne, qui, le 11 floréal, arriva le premier, en avant de Dorflingen, sur une pièce de canon dont il facilita la prise.

4^o. A Pierre Chevrot, fusilier à la 58^e. demi-brigade de ligne, qui, le 15 floréal, s'élança avec les citoyens Lombard & Masséy sur les batteries que l'ennemi avoit en arrière

d'Endorff, & les aida à s'emparer de cinq pièces de canon, après avoir été dangereusement blessé d'un coup de crosse.

5°. A Maison, sergent de grenadiers du 3°. bataillon de la 55°. demi-brigade de ligne, qui, le 15 floréal, aidé des citoyens Chappeloy & Seconde, grenadiers, & de trois volontaires de la 100°. demi-brigade, prit à l'ennemi une pièce de canon, après être arrivé le premier sur la pièce, quoiqu'elle fût chargée à mitraille & estoupillée, & que les canonniers ennemis fissent tous leurs efforts pour la sauver avec un cheval, le seul qui leur restoit, mais qui fut tué par la fusillade de six républicains.

— « Le ministre de l'intérieur, dans la visite qu'il a faite à Versailles, il y a deux mois, avec les citoyens Lansel et Duquesnoy, fut frappé du désordre complet qui régnoit à la ménagerie : il a réformé de suite sur les lieux les abus avec cette fermeté que l'intérêt lésé appelle toujours un ton tranchant. Il a décidé que la ménagerie seroit supprimée, parce qu'elle coûtoit beaucoup plus qu'elle n'étoit utile ; mais pénétré de l'utilité de conserver à part le troupeau de race métisse, il a ordonné qu'il seroit établi ailleurs qu'à Rambouillet, justement pour ne pas opérer un mélange que la société d'agriculture croit devoir dénoncer au public ». (*Journal officiel.*)

— Un incendie terrible avoit dévoré toutes les habitations de la commune de Sauvigny, département de la Meuse, & laissé 66 familles dans la plus affreuse misère. Le préfet de ce département, le citoyen Saulnier, s'est adressé aux habitans des départemens voisins pour en obtenir des secours pour ces malheureux. Cet appel n'a pas été vain ; des quêtes nombreuses ont obtenu les résultats les plus satisfaisans. La commune de Vassy s'est sur-tout signalée par le zèle le plus actif.

— Un grand nombre d'allemands, la plupart habitans de la campagne, que la calamité de la guerre ont forcé de chercher des moyens d'existence en pays étrangers, sont arrivés dans la république batave, & se sont presque tous engagés dans la marine, dont la plus grande partie des équipages est maintenant au complet.

— Le pape est parti de Venise, le 17 prairial, sur la frégate impériale *la Bellone*, avec toute la cour pontificale, pour se rendre à Résaro, d'où il continuera sa route par terre jusqu'à Rome.

CONSEIL D'ÉTAT.

Séance du 8 messidor

Les deux consuls y ont assisté.

La section de l'intérieur a présenté trois projets d'arrêtés qui ont été discutés.

Le premier est relatif aux déclarations & publications de mariage. — Les consuls on ont ordonné l'impression.

Le deuxième est relatif à l'établissement & à l'organisation des conseils municipaux établis par l'article XV de la loi du 28 pluviôse an 8. Il a été adopté.

Le troisième rapporte celui du 17 messidor dernier, qui a été établi par erreur pour chef-lieu du département des Ardennes, Charleville au lieu de Méziers. Il a été adopté.

Deux projets d'arrêtés présentés par la section des finances ont été discutés & adoptés.

Le premier porte confirmation d'une décision du ministre des finances du 24 thermidor an 7, concernant le citoyen Balbedat.

Le deuxième porte approbation d'un arrêté de l'administration centrale du département de l'Hérault, & confirme la vente faite au citoyen Sulerand-Suc du domaine de Laplaine.

Le conseil d'état a discuté & adopté un avis présenté par les sections réunies de législation & de la guerre, en faveur d'une demande faite par le citoyen Bersonnet, d'être relevé du laps de tems qu'il a laissé écouler pour se pourvoir contre un jugement d'un conseil de guerre, annullé par un conseil de révision sur la demande d'un des co-accusés.

La section de l'intérieur a de nouveau présenté le projet de règlement sur les attributions du préfet de police de Paris. Une partie a été adoptée : la discussion sera continuée.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Le ministre de l'intérieur, au citoyen Saint-Lambert.

Paris, le 4 messidor an 8.

Je vous annonce, citoyen, avec grand plaisir, que je viens de donner des ordres pour que vous puissiez jouir, à dater du 1^{er} messidor, d'une pension de 2,400 fr.

J'aurois désiré que le gouvernement eût pu faire davantage dans les circonstances actuelles ; mais il faut d'abord défendre ces champs que vos vers font aimer.

Quand vous quitterez la campagne, je verrai avec grand plaisir le doyen de l'académie française.

Je vous salue, avec les sentimens que vous inspirez à ceux qui vous ont lu,

Signé, L. BONAPARTE.

Note des rédacteurs. Le style de cette lettre, le nom de Saint-Lambert, les espérances que donne à la littérature le zèle d'un ministre qui sait honorer ainsi ceux qui ont illustré notre siècle, tout nous fait penser que la publication en étoit convenable & utile. Nous avons tout lieu de croire cette lettre authentique.

Bourse du 8 messidor.

Rente provis., 22 fr. 25 c. — Tiers consol., 52 fr. 15 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 57 c. — Bons d'arrérage, 86 f. 25 c. — Bons pour l'an 8, 79 fr. 75 cent. — Syndicat, 68 fr. 63 c. — Coupures, 68 fr. 75 c.

La législation française, ou Recueil des loix, des réglemens d'administration & arrêtés généraux basés sur la constitution ; accompagnés de notes qui en expliquent les motifs, les couferent entre eux, en rapprochent les loix & les réglemens antérieurs qu'ils confirment, abrogent ou modifient ; & disposés sur un plan de classification qui divise la législation entiere en autant de codes particuliers qu'elle renferme de matieres, & distribue les loix, les réglemens & les arrêtés sous les matieres auxquelles ils appartiennent ; par J. G. Loaré, secrétaire général du conseil d'état.

Le *Recueil de la législation française* sera vendu par souscription ; elle sera de 25 fr. pour vingt-cinq feuilles in-8°, franchises de port dans toute la république.

Le plan général de législation, les plans des codes particuliers, les loix & les réglemens faits depuis la mise en activité de la constitution, vont être d'abord imprimés. Les loix & les réglemens qui seront faits à l'avenir, paraîtront trois jours plus tard, après qu'ils auront reçu la sanction légale.

On souscrit au secrétariat du conseil d'état, au palais des Tuileries. Les lettres & l'argent doivent être adressés, francs de port, au citoyen Hogot, chef de bureau.